

Du prince de la Renaissance au roi absolu : François I^{er}, Henri IV, Louis XIV

Le Moyen Âge a vu l'enracinement de la dynastie capétienne et des Valois ainsi que la notion d'État et de royaume de France. Le XVI^e siècle constitue une étape marquante dans l'affirmation de l'État et la mise en place d'un pouvoir royal qui se veut absolu, sans l'être vraiment.

Comment François I^{er}, Henri IV, Louis XIV consolidèrent-ils l'État et le pouvoir royal ?

I. François I^{er}, le prince de la Renaissance

- François I^{er} (1515-1547) fut le grand rival de Charles Quint sur le plan militaire : il n'hésita pas à s'allier avec Soliman le Magnifique, le sultan des Ottomans, brisant le rêve d'unité chrétienne de l'empereur Charles Quint.
- Héritant de la couronne en 1515, François I^{er} est encore un roi « médiéval » pétri de l'idéal chevaleresque et rêvant de guerres et de victoires en Italie comme lors de la bataille de Marignan (1515). Mais il est aussi le prince de la Renaissance et un mécène épris d'arts et de culture. Il invite Léonard de Vinci en France, où ce dernier achève sa vie.
- Roi sacré comme ses prédécesseurs, catholique à une époque où les réformes protestantes prennent de l'ampleur, il gouverne avec l'aide de ses conseillers. Il poursuit la centralisation (ou unification) administrative de son royaume, notamment grâce à l'ordonnance de Villers-Cotterêts (1539). Ce texte royal impose l'utilisation du français, en lieu et place du latin, dans les actes administratifs et dans la tenue des registres paroissiaux recensant baptêmes, mariages et inhumations. L'ordonnance réorganise la justice, la perception de l'impôt... Elle constitue une étape importante dans la construction et l'imposition de la monarchie en France.

II. Henri IV, le roi arbitre

- De 1562 à 1598, les guerres de religion déchirent la France. Les querelles entre protestants et catholiques déstabilisent le royaume et le pouvoir royal. Ces divisions religieuses sont sources de violence à l'image de la Saint-Barthélemy où, le 18 août 1572, le parti catholique se livre aux massacres des protestants de la capitale. La monarchie est d'autant plus fragilisée qu'après la mort d'Henri II (1547-1559), ce sont ses trois fils qui règnent chacun leur tour, faute d'héritier.
- En 1589, à la mort d'Henri III, la couronne revient à Henri de Navarre (1589-1610), un prince protestant. Le nouveau roi se convertit au catholicisme et est sacré. Après une série d'opérations militaires afin de pacifier le royaume, Henri IV impose l'édit de Nantes (1598). L'édit rétablit la paix religieuse entre catholiques et protestants. Ce texte renforce un peu plus l'État car ce dernier est le seul à pouvoir garantir l'ordre et la paix dans le royaume. Le pouvoir royal accentue son emprise sur le pouvoir religieux pour préserver le bien du royaume.

III. Louis XIV, un roi qui se veut absolu

- Après l'assassinat d'Henri IV, le pouvoir revient à son fils Louis XIII (1610-1643). Ce dernier, comme son successeur Louis XIV, commence son règne par une régence : trop jeune pour gouverner, ses proches, les grands et les parlements tentent de s'arroger une partie du pouvoir royal. Marqué profondément par l'épisode de la Fronde où les princes se révoltent contre l'autorité de sa mère durant sa minorité, Louis XIV (1643-1715) décide à partir de 1661 de régner en roi « absolu ».
- Son règne, tout comme son pouvoir, se veut fastueux et démesuré à l'image du château qu'il fait édifier en plein marais : Versailles. Roi absolu de droit divin, il se considère comme le représentant de Dieu sur Terre. Il gouverne seul et ses ministres et intendants ne sont que ces conseillers. Menant de nombreuses campagnes militaires, il lègue un royaume agrandi, mais épuisé financièrement, après ses 72 ans de règne.
- Sur le plan religieux, il rompt avec le compromis et l'arbitrage que représentait l'édit de Nantes en le révoquant en 1685 et en reprenant la persécution contre les protestants.